



Hôtel de Ville

53 rue Gabriel Péri
59117 Wervicq-Sud
Tél. : 03 20 14 59 20

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE WERVICQ-SUD

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public de la commune suite à une candidature spontanée

La commune de Wervicq-Sud a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie du domaine public communal dont elle est propriétaire et gestionnaire, en vue de réaliser un festival de musique.

Afin de satisfaire aux dispositions l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente », la commune procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Caractéristiques du projet :

La municipalité souhaite promouvoir son rayonnement en y développant le tourisme à travers des activités de loisir et de divertissement, des animations, des expositions, des festivals, accompagnés de vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées, de restauration rapide et qualitative, le tout permettant d'attirer un public varié et de favoriser les échanges et la convivialité.

C'est pourquoi, la municipalité envisage de mettre à disposition de l'occupant des parcelles du domaine public : PARC DALLE DUMONT et complexe sportif « LA VICTOIRE » afin d'y développer une activité en ce sens, dans l'esprit « Festival de musiques LES BRIQUES ROUGES »

Il s'agit :

- De proposer un évènement alliant divertissement, bar et petite restauration à destination d'une population jeunes et variées.
- De programmer des artistes nationaux et de promouvoir l'émergence d'artistes régionaux.,
- D'assurer la promotion du manger local,
- De défendre les valeurs écoresponsables et la réduction des émissions de CO2,
- De donner à la commune de Wervicq-Sud un rayonnement régional

Dates :

19 et 20 septembre 2025. Des lieux pourront être mis à disposition avant ces dates en vue de la préparation de l'évènement.

Modalités d'occupation du domaine public communal :

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu. La convention d'occupation sera établie pour une de jour utile à la bonne organisation de l'évènement.

Une redevance d'occupation du domaine public sera à la charge de l'occupant. Cette redevance comprend l'occupation du domaine public et les dépenses liées à la consommation des fluides du château (eau et électricité) qui seront à la charge de l'occupant.

Le montant de l'occupation du domaine public est fixé à SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (7.900,00 €).

L'occupant présentera à la ville le résultat de l'évènement au plus tard un mois après la date de la manifestation.

L'occupant s'acquittera également des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée dans un délai maximum de 15 jours à compter de la publication de cet avis (le 04 juillet 2025), soit jusqu'au 18 juillet 2025 à 17h.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

La manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Commune de Wervicq-Sud – 53 rue Gabriel Péri – 59117 WERVICQ-SUD - Direction Générale des Services

Il sera précisé sur le courrier : « Manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public – NE PAS OUVRIR »

Toute manifestation d'intérêt devra être accompagnée d'une présentation de l'entreprise (statuts, dénomination juridique, activité et d'un mémoire technique permettant d'apprécier ses caractéristiques.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la commune de Wervicq-Sud pourra autoriser l'occupant pressenti à occuper le domaine public.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public dans les conditions indiquées ci-dessus, la commune de Wervicq-Sud lancera une procédure de publicité et de sélection préalable conformément à l'article L. 2122-1-1 du CGPPP.

Renseignements complémentaires :

Commune de Wervicq-Sud – 53 rue Gabriel Péri – 59117 WERVICQ-SUD
03 20 14 59 20